Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21 SEP. 2026
ID : 085-218501898-20260914-2026_09_07-DE

République Française
Département Vendée
**Commune de Notre Dame de Riez**

# EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 14 septembre 2026

| *Nombre de membres* | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 14 | 16 |

| *Vote* |
|---|
| Pour : 16 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
Le : 21 SEP. 2026
Et publication ou notification le :
21 SEP. 2026

L'an 2026, le 14 septembre à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 septembre 2026.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, RIGOLLAGE Céline, THIBAUD Stéphanie, TURMEL Claire, MM. NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

**Excusés** : MME MARTIN Nadia (donne pouvoir à Laura BRUNET), MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn.

**A été nommé secrétaire : Jimmy RENAUD**

**2026_09_07 – Nomination des représentants et approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée - Modificatif**

ANNULE et REMPLACE la délibération n° 2026_04_11 en date du 16 avril 2026 désignant les représentants à GÉO VENDÉE,
ANNULE et REMPLACE la délibération n° 2026_07_09 en date du 27 juillet 2026 approuvant l'avenant n° 1.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral.

Aux termes de la Convention Constitutive de GEO VENDEE :
« *Les représentants des membres du Groupement au sein l'Assemblée Générale ainsi que leurs suppléants sont désignés par les instances compétentes de ces membres pour la durée de leur mandat.* »

Il est donc nécessaire de procéder à la nomination des nouveaux représentants.

De plus, la convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant, annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

.../...

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 085-218501898-20260914-2026_09_07-DE

.../...

**Article 1 – Désignation des représentants au sein du GIP Géo Vendée**

Le Conseil Municipal, en conséquence de ce qui précède, décide de nommer :

- Monsieur Hervé BESSONNET en qualité de représentant titulaire de la commune de Notre Dame de Riez, commune membre au sein du GIP GEO VENDEE,
- Monsieur Alain THUÉ en qualité de représentant suppléant de la commune de Notre Dame de Riez, commune membre au sein du GIP GEO VENDEE,

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Hervé BESSONNET, titulaire et monsieur Alain THUÉ, suppléant, aux fins :

- de représenter la commune de Notre Dame de Riez au sein du GIP GEO VENDEE,
- de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP GEO VENDEE,
- et le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP GEO VENDEE si les représentants sont désignés au sein d'un collège administrateur.

**Article 2 – Approbation de l'avenant**

D'approuver l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

**Article 3 – Autorisation de signature**

D'autoriser Monsieur Hervé BESSONNET, Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Article 4 – Représentation à l'Assemblée Générale du GIP**

De donner pouvoir à Monsieur Hervé BESSONNET, représentant titulaire, ou Monsieur Alain THUÉ, représentant suppléant, de la commune de Notre Dame de Riez au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.

**Article 5 – Entrée en vigueur**

Le présent avenant prendra effet après accomplissement de l'ensemble des formalités requises par les textes applicables et la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 21 SEP. 2026
Le Maire,
Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance,
Jimmy RENAUD